

# COMITE SYNDICAL

## Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le **treize octobre** le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **vingt heures** en session ordinaire, au siège du SIVOM à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

**PRÉSENTS** : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE, Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Vanessa BERNE, Laetitia CHARPY, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), Nicole BIDEZ, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

**ABSENTS EXCUSÉS** : David GUILLET (Arvière-en-Valromey) Pouvoir Gérard BERTHIER, Bernard ANCIAN (Haut-Valromey) Pouvoir Jean ROCHE, Joël BRUN (Talissieu)

**ABSENTE NON EXCUSÉE** : Marine MEUNIER (Talissieu)

Philippe HAMEL a été désigné secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08/06/2021.**

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 08/06/2021 à l'unanimité.

A la question de Nicole BIDEZ sur la prise d'une délibération supplémentaire concernant le plan d'eau de la Vendrolière, Pauline GODET précise qu'un dossier au titre de la DETR 2021 aurait pu être déposé avant le 30/06/2021 pour financer les études du plan d'eau déjà validées par l'assemblée (pas de nouvelles études). Cependant, suite aux divers échanges par messagerie, il a été décidé de ne pas donner suite.

### **2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.**

16/06/2021	PESENTI	Maison de pays	Peinture RDC + hall	31 512,40 TTC
08/07/2021	BRIGADES NATURE	Maison de pays	Peinture contremarches noires	90,00 TTC
08/07/2021	MCP	Maison de pays	Plafonds salle des fêtes	911,04 TTC
21/07/2021	PUGET	Maison de pays	Déplacement d'une ventouse porte R+2	143,00 TTC
30/07/2021	NINNI	Maison de pays	Réinstallation et mise à jour sono salle des fêtes	1 217,00 TTC
01/09/2021	MORONNOZ	Maison de pays	Remplacement serrure et barre anti panique	823,20 TTC
03/09/2021	PESENTI	Maison de pays	Peinture portes et contremarches blanches	1 576,80 TTC
10/09/2021	BORELLO ISOCLAIR	Ecole élé. Champ	Changement vitrages fendus *	2 596,04 TTC
14/09/2021	GINESTE	Observatoire	Pose arrêts neige	348,00 TTC
14/09/2021	GINESTE	Observatoire	Réparation porte observatoire	478,00 TTC
20/09/2021	PESENTI	Maison de pays	Lasure plinthes + étanchéité escalier extérieur	1 820,50 TTC
21/09/2021	CARREFOUR	Médiathèque	Tablette numérique	219,90 TTC
20/09/2021	ADVENTURY	Médiathèque	Paramétrage tablette numérique	204,00 TTC
23/09/2021	MICROBIB	Médiathèque	Maintenance logiciel Novalys	464,40 TTC
23/09/2021	MICROBIB	Médiathèque	Maintenance catalogue en ligne	211,20 TTC
24/09/2021	PUGET	Ecole élé Champ	Alimentation électrique vidéoprojecteur	132,00 TTC
08/10/2021	BSO	Sivom	Solution de sauvegarde des données (3 ans)	3 063,60 TTC

\* Versement d'une indemnité par SMACL de 2 096,04 € (500 € de franchise).

### **3. Travaux de rénovation de la Maison de pays : avancement du chantier, signature d'un avenant, travaux de peinture.**

[Affaire débattue N° 2020/068]

Madame la Présidente expose l'avancement du chantier : prolongation des délais afin de permettre la réalisation des prestations des lots 1 (électricité) et 2 (VMC), mais également la fourniture et la pose des rideaux de scène et de fenêtres. Un avenant devra être signé avec l'entreprise ATME DESCHAMPS pour valider les plus et moins-values (à ce jour le montant définitif n'est pas totalement connu).

Elle propose à l'assemblée de se prononcer sur la réfection de la peinture du 2<sup>ème</sup> étage de la maison de pays dont les travaux remontent à 1994. Elle indique avoir consulté trois entreprises pour la réalisation de ces travaux : DECORATION BELLINI, EGD Didier GARIN et PESENTI PLATRERIE PEINTURE.

Chacune d'entre elles a répondu sur les mêmes prestations, à savoir :

- peinture des plafonds, murs et boiseries des bureaux, des sanitaires et du couloir,
- fourniture et pose d'une toile de verre phonique, peinture des plafonds, murs et boiseries des salles de réunion et du bureau du Président et également une option avec la fourniture et la pose d'un revêtement mural fini, peinture des plafonds et des boiseries.

Elle précise que les travaux devront se dérouler pendant l'été afin de gêner le moins possible le travail du personnel administratif et technique ainsi que les cours et réunions se déroulant dans les salles réservées aux associations.

Enfin, elle ajoute qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en juin 2021 auprès de l'État au titre de la DETR pour un financement de l'opération à hauteur de 50%, dossier toujours en cours d'instruction à ce jour.

Considérant les devis de DECORATION BELLINI (27 577.26 € HT), EGD Didier GARIN (17 051.00 € HT) et PESENTI PLATRERIE PEINTURE (20 250.11 € HT) mais également les délais de réalisation du chantier : EGD Didier GARIN (9-10 semaines) et PESENTI PLATRERIE PEINTURE (3-4 semaines), le Comité syndical, par 14 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, décide de confier les travaux de réfection de la peinture du 2<sup>ème</sup> étage de la maison de pays à l'entreprise PESENTI PLATRERIE PEINTURE.

Puis, elle soumet à l'assemblée l'idée de programmer des travaux de peinture à la médiathèque et à l'office de tourisme en 2023 et de renouveler une partie du mobilier de la salle des fêtes, notamment les tables.

#### **4. Réfection de la toiture photovoltaïque de l'école élémentaire de Champagne.** [Affaire débattue N° 2020/069]

Pierre BROUSSART détaille la situation actuelle ainsi que la proposition des deux entreprises consultées : SOGELEC et SOLARTEC. Il précise que l'assemblée doit se positionner sur le changement ou non des panneaux actuels et si oui sur les toitures nord et sud ou seulement sur une seule et enfin envisager ou non une partie en auto consommation.

Philippe HAMEL demande l'intérêt de changer la totalité des panneaux. Pierre BROUSSART explique que compte tenu du contrat conclu avec EDF en 2009 au prix très avantageux de 0.60 € (alors qu'aujourd'hui l'électricité photovoltaïque est rachetée au prix d'environ 0.10 €), des 8 années restants à courir, du risque de dégradation des panneaux actuels si on ne les change pas, voire éventuellement d'un risque de sécurité car la température d'un panneau déficient augmente, il est selon lui préférable de changer l'ensemble des panneaux.

Il ajoute qu'une installation de panneaux complémentaires pour une autoconsommation sera intéressante à terme en raison de l'augmentation de l'électricité dans les 10 ans.

A la question de Jean-François MARTINE sur la possibilité de reverser l'excédent du budget annexe SPIC au budget principal, André BOLON précise que cette opération a été faite une fois mais n'a pas pu être reconduite en raison de la faible marge dégagée. La trésorerie sera interrogée sur ce point.

Selon Robert SERPOL, il est important que le SIVOM se positionne sur ce créneau des énergies renouvelables.

La délibération suivante est prise :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la toiture photovoltaïque de l'école élémentaire de Champagne a été installée en 2009 lors de la construction du bâtiment. Cependant, elle précise qu'à ce jour la production est impactée d'environ 40% car plusieurs modules de marque PHOTOWATT sont défectueux, ce que confirme le diagnostic effectué par la société NOVASOURCE en avril dernier : « l'état de la toiture est à ce jour très impacté par ces défauts de modules en partie ou totalement à l'arrêt ».

Considérant que le contrat de rachat souscrit avec EDF en 2009 court encore sur 8 ans au prix de rachat initial de 0.60 c€/kWh (indexé à 0.67375 c€/kWh en juin 2021), madame la Présidente indique avoir demandé à deux entreprises (SOGELEC et SOLARTEC) d'évaluer le potentiel solaire des toitures nord et sud du bâtiment scolaire et de réaliser une étude technique et économique en incluant une part d'autoconsommation.

Les représentants de ces deux entreprises ont été reçus par la commission des travaux et chacun a pu exposer son projet :

#### SOGELEC :

Nombre de panneaux : 84  
Marque des modules : SOLUXTEC mono IV  
Puissance nominale : 375 WC  
Puissance de l'installation : 31.50 kWc  
Surface totale : 152.20 m<sup>2</sup>  
Pose en surimposition  
Production prévisionnelle 1<sup>ère</sup> année (AC) : 40 928 kWh  
Productible spécifique 1<sup>ère</sup> année AC (P50) : 1 299 kWh/kWp  
Ratio de performance 1<sup>ère</sup> année: 84.58 %  
Investissement : 52 368.40 € HT

#### SOLARTEC :

Nombre de panneaux : 111  
Marque des modules : SYSTOVI V SYS PRO 300  
Puissance nominale : 300 WC  
Puissance de l'installation : 32.40 kWc  
Surface totale : 175.80 m<sup>2</sup>  
Pose en intégration (système Easy roof)  
Production prévisionnelle 1<sup>ère</sup> année (AC) : 41 610 kWh  
Productible spécifique 1<sup>ère</sup> année AC (P50) : 1 284 kWh/kWp  
Ratio de performance 1<sup>ère</sup> année: 82.20 %  
Investissement : 55 065.80 € HT

Le comité syndical, après avoir comparé les offres proposées et débattu, par 17 voix pour et 2 abstentions, accepte d'effectuer le remplacement de la toiture photovoltaïque de l'école élémentaire de Champagne en Valromey et décide de retenir la proposition SOGELEC pour un montant de 52 368.40 € H.

### **5. Point sur les travaux dans les bâtiments scolaires et à l'observatoire astronomique.**

#### **Travaux dans les bâtiments scolaires :** [Affaire débattue N° 2020/070]

Le Comité syndical est informé du souhait de la commune de Champagne en Valromey de remettre en service un passage d'une largeur de 1.20m situé à l'arrière de l'école maternelle et qui permet de relier facilement et en toute sécurité les deux écoles. Cependant, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de déplacer le coffret électrique existant (situé à environ 1.60m du sol) et de l'encastrier dans une niche au pied du mur. Ces travaux sont à la charge du SIVOM du Valromey dans le cadre de sa compétence immobilier scolaire. Le devis établi par ENEDIS est de 1 501.20 € TTC. Par une voix contre et 18 voix pour, l'assemblée accepte d'effectuer ces travaux.

#### **Travaux à l'observatoire astronomique :**

André BOLON indique qu'il doit rencontrer l'entreprise GINESTE pour évaluer et chiffrer les travaux à l'observatoire pour empêcher l'entrée des rongeurs dans les bâtiments.

### **6. Convention Territoriale Globale.** [Affaire débattue N° 2020/071]

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat réalisée avec la Caisse d'Allocations Familiales qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille en cohérence avec les politiques locales.

Elle permet de :

- Développer et coordonner l'ensemble des politiques et des actions sociales et familiales mises en œuvre sur le territoire,
- Définir et de mettre en œuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles, en cohérence avec le diagnostic des besoins,
- Gagner en efficacité et de donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Puis, elle explique que dans le cadre des politiques locales en faveur des familles et des habitants, la Caf de l'Ain, la CCBS, les communes d'Artemare, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Culoz, Haut Valromey ainsi que le SIVOM du Valromey mettent en œuvre depuis plusieurs années un partenariat visant à développer des équipements et des services accessibles et correspondant aux besoins identifiés. A cet égard, la Caf soutient financièrement les services et des actions auprès des familles.

Ces territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui nécessitent une adaptation tant au niveau des familles qu'au niveau des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales compétentes qui souhaitent renforcer leur engagement commun par la mise en place d'une CTG sur ce territoire.

Les enjeux principaux de la démarche sont donc de :

- Partager la connaissance globale du territoire et la synthétiser en un seul diagnostic,
- Définir un plan d'actions adapté, issu d'une démarche de concertation des partenaires signataires
- Optimiser le pilotage et le financement des actions, en gagnant en cohérence et en efficacité,
- Accompagner au maintien et au développement de services favorisant l'attractivité du Territoire.

Le SIVOM du Valromey disposant de la compétence pour la mise en œuvre du projet éducatif local (PEL) et le soutien aux associations de type culturel ou social exerçant sur l'ensemble du territoire du SIVOM et soutenant l'espace de vie sociale –

Ain'Terlude en Bugey pour la période 2021-2024, le Comité syndical, à l'unanimité décide de s'inscrire dans le cadre de la démarche de la Convention Territoriale Globale et autorise Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

## 7. Validation des actions du PEL 2021/2022 et versement des subventions du PEL 2019/2020.

### Validation des actions du PEL 2021/2022 : [Affaire débattue N° 2020/072]

Madame la présidente présente les dossiers déposés pour l'année 2021/2022, en lien avec les 3 axes du PEL. Elle précise que l'engagement du SIVOM du Valromey est plus important que les années précédentes en raison de la fin du financement complémentaire PASAE (subvention de l'Etat) et d'une demande de VALMUSE pour la prise en compte exceptionnelle d'ateliers « découverte d'instruments de musique » réalisés dans toutes les écoles du Valromey.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide les actions proposées, accepte de les financer sous réserve d'une réalisation effective et précise que la subvention sera proratisée selon le montant réellement dépensé.

INTITULÉ DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION	SUBVENTION SIVOM
Éducation à la santé par le yoga	YOGA du Bugey	1 000 €
Journées ados	Ain'terlude-en-Bugey	400 €
Projet alimentation collège	Ain'terlude-en-Bugey	600 €
Projet alimentation familles	Ain'terlude-en-Bugey	550 €
Passeport pour les étoiles	Astroval	1 080 €
Animation cinématographique	Ciné Rencontre	900 €
Initiation théâtrale	Mises en Jeux	800 €
Temps partagé parents/enfants	ALFA3A	803 €
Spectacle musical maternelles	Val'Muse	1 872 €
Résidence d'artistes	Val'Muse	1 600 €
Ateliers découverte instruments primaires	Val'Muse	4 400 €
Conseils d'enfants	Ecoles Brénaz/Virieu	582 €
Projet Histoire (musées)	Ecole Virieu le Petit	750 €
Poterie artisanale	Ecole primaire Champagne	1 000 €
Rencontre producteurs locaux	Ecole primaire Champagne	900 €
Quand les objets prennent vie	Ecole maternelle Champagne	600 €
Roma, la comédie romaine en jeu	Ecole Montessori	800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 637 €</b>

### Versement des subventions du PEL 2019/2020. [Affaire débattue N° 2020/073]

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte de verser le solde des subventions pour le PEL 2019/2020, soit 1 436 € (436 € au Sou des écoles de Brénaz/Virieu le Petit et 1 000 € à l'école Montessori). Ces crédits seront imputés sur le compte 6574 du budget général 2021.

INTITULÉ DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION	SUBVENTION PASAE	SUBVENTION SIVOM
Devenir citoyen	Collège du Valromey	300 €	0 €
Éducation à la santé par le yoga	YOGA du Bugey	500 €	469 €
Activités physiques	AIGLE	700 €	0 €
Journées 11-17 ans	Ain'terlude-en-Bugey	600 €	0 €
Mon livre des constellations	Astroval	700 €	210 €
Animations cinématographiques	Ciné Rencontre	600 €	900 €
Éveil musical pour les familles	Valmuse	400 €	400 €
Biathlon (report 2018/2019)	CSV	1 500 €	0 €
Baby Gym (report 2018/2019)	Valromey en scène	Action annulée	
Découverte des sons	Ain'terlude-en-Bugey	0 €	160 €
Ecole en jeux	Ain'terlude-en-Bugey	0 €	300 €
	<b>Sous-total</b>	<b>5 300 €</b>	<b>2 439 €</b>
Ecole en Jeux	RPI Brénaz – Virieu le Petit	Action annulée	
Ecole au fil du temps	RPI Brénaz – Virieu le Petit	0 €	436 €
Voyage au fil du temps	Ecole maternelle Champagne	Action annulée	
Chœur d'Europe	Ecole Montessori	0 €	1 000 €
	<b>Sous-total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 436 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 300 €</b>	<b>3 875 €</b>

## 8. Convention pour la mise à disposition d'un bureau au Département. [Affaire débattue N° 2020/074]

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition du Département de l'Ain le bureau du président pour l'organisation de permanences pour les travailleurs sociaux et ainsi permettre l'accueil des usagers pour réaliser un travail de proximité avec eux. Cette mise à disposition est accordée pour des permanences le mardi matin, de 9h à 12h, à titre gratuit. Il autorise Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

## 9. Décision modificative du budget général. [Affaire débattue N° 2020/075]

Il est précisé que les dépenses imputées au compte 2031 « Frais d'études » ou compte 2033 « Frais d'insertion » doivent être transférés soit à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23), soit à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation définitif (compte 21) lorsque les travaux commencent.

Le SIVOM du valromey est concerné par les transferts suivants :

- compte 2031 - montant total de 9 960.00 € :

Honoraires Thermi Fluides (maison de pays) : 4 848.00 € (mandat 30 - exercice 2021) → compte 2313/041

Honoraires Thermi Fluides (maison de pays) : 5 112.00 € (mandat 111 - exercice 2021) → compte 2313/041

- compte 2033 - montant total de 369.53 € :

Annnonce légale Voix de l'Ain (maison de pays) : 369.53 € (mandat 137 - exercice 2021) → compte 2313/041

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte d'effectuer le transfert des frais d'études et d'insertion tels que précisé ci-avant et approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2313/041		10 400.00 €		
R 2031/041				10 000.00 €
R 2033/041				400.00 €
		<b>10 400.00 €</b>		<b>10 400.00 €</b>

## 10. Encaissement de chèques. [Affaire débattue N° 2020/076]

Lors du Forum des associations, le 11 septembre dernier, des repas ont été commandés par le SIVOM du Valromey et servis aux associations et aux producteurs locaux présents. A la demande de certains participants, des repas supplémentaires et des bouteilles de vin ont été achetés et doivent être remboursés au SIVOM du Valromey pour un montant de 139 €. De plus, de la vaisselle a été prêtée à l'occasion d'un mariage en août dernier sur la base de 1 € par personne, soit 80 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte d'encaisser sur le compte 70878 les chèques correspondants pour un montant total de 219 €.

## 11. Questions diverses

- **FORUM DES ASSOCIATIONS** : Jean-François MARTINE s'interroge sur la présence de plusieurs artisans et producteurs au Forum, normalement réservé aux associations. Madame la Présidente répond qu'après un an d'absence, le groupe chargé de l'organisation a souhaité redynamiser cette manifestation ; de plus, la configuration des locaux de Belmont se prêtait à cette formule (salle pour les associations, extérieur pour les producteurs locaux) ce qui sera peut-être plus difficile à mettre en place à Champagne.

- **REUNION VALROMEY CYCLO** : Madame la Présidente rappelle que l'association VALROMEY CYCLO organise 2 réunions (à Champagne et au Grand Abergement) pour l'organisation de la future Valromeysanne.

- **FORFAIT SCOLAIRE** : en raison de l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> local à usage de cantine scolaire, la commune de Champagne demande le réexamen du forfait scolaire.

- **PROJET COWORKING** : Madame la Présidente expose qu'en lien avec l'association Vivre en Valromey, la commune de Valromey sur Séran a mis en place, dans les locaux de la mairie de Belmont, un espace de coworking. Compte-tenu du succès rencontré par cette initiative (à ce jour et sans aucune publicité, 6 à 7 personnes y travaillent régulièrement), la commune envisage d'agrandir les locaux à tout le volume disponible de l'étage. Elle précise que la partie investissement est bouclée, cependant, compte-tenu des retombées de ce projet et du travail mené avec les chambres consulaires, la CCBS et des associations, il y aurait du sens à dépasser l'échelon communal et à réfléchir à l'échelle du SIVOM.

Cela rejoint la proposition qu'elle avait formulé au début du mandat de réfléchir à l'avenir du SIVOM et aux compétences qu'il pourrait mettre en œuvre (filière bois, logements d'urgence...)

La séance est levée à 22h15

**La Présidente**  
GODET Pauline

**Le secrétaire de séance**  
Philippe HAMEL

**Les membres du comité syndical,**

<del>ANCIAN Bernard</del> (excusé)	HAMEL Philippe
BERNE Vanessa	MARTINE Jean-François
BERTHIER Gérard	MARTINOD Marie-Françoise
BIDET Nicole	<del>MEUNIER Marine</del> (absente)
BOLON André	MEURIAU Annie
BROUSSART Pierre	MICHAILLE Christophe
<del>BRUN Joël</del> (excusé)	NITKOWSKI Zénon
CHARPY Laetitia (excusée)	ROCHE Jean
CHARVET Dominique	SERPOL Robert
<del>GUILLET David</del> (excusé)	SOULIERS Daniel